

Ensemble mobiliser nos énergies

Le 12 janvier deux mille treize à 10 heures, les membres fondateurs de la future association « **Ensemble mobiliser nos énergies.** » se sont réunis en assemblée générale constitutive à By (25440) sur convocation de Jean-François DUGOURD animateur de la commission Consommation Citoyenne.

(La liste émargée avec les nom et prénom des personnes présentes est annexée au présent procès verbal.)

Monsieur Jean-François DUGOURD ouvre la séance,

- signale que tous les participants à la réunion du 12 décembre : *Quelles implications citoyennes dans le projet éolien de la crête de Moini ?* ainsi que tous les maires du canton de Quingey, le maire de Byans et les présidents des communautés de communes concernés ont été invités à cette assemblée.

- rappelle que la décision de créer une association fait suite à la réunion du 12 décembre 2012, réunion au cours de laquelle, s'est dégagée une véritable volonté collective de tendre vers la prise en charge citoyenne de notre territoire tant sur le plan énergétique que dans d'autres domaines comme l'alimentation, le logement, l'éducation, la santé ou la culture. Ce collectif de citoyens ne se veut pas une force d'opposition mais agira dans une volonté de collaboration avec les différents acteurs du territoire (communes, Conseil Général, Conseil Régional, entreprises etc..) sur l'idée de porter ce projet éolien de la façon la plus autonome possible.

- précise que la présente assemblée doit se prononcer sur l'intitulé, le siège social et les statuts de la nouvelle association avant d'en élire les administrateurs et de fixer la date du premier conseil d'administration.

- propose de projeter sur écran les projets de statuts de la nouvelle association : « **Ensemble mobiliser nos énergies** » pour qu'ils soient discutés et amendés par l'ensemble des participants.

Création de l'association

Ensemble mobiliser nos énergies.

Siège social : Mairie de BY (25440)

dont l'objet est

Toute action visant une évolution de la société vers la prise en charge collective des territoires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Adoption des statuts

Après discussion et amendement éventuel de chaque article des statuts,

Le texte est adopté à l'unanimité

Elections des administrateurs

Se présentent Norbert VAN ELST, Didier PAINEAU, Daniel DELATOUR, Laure GONNIER, Roland SAGE, Daniel REY, Josiane REY, Christophe VUILLERMOZ, Agnès BARDEY, Daniel CLERC, Anita DELATOUR, Jeff DUGOURD, Michèle TRIPONNEY, Serge GGRAMMOND,, Jérôme LEFEBVRE, Yves MONNOT, Karine NICOLAS,

Les administrateurs sont élus à l'unanimité

Déclaration en préfecture

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration qui se réunira le 31 janvier à 20 h 30 à la mairie de Byans sur Doubs pour faire la déclaration en préfecture et au journal officiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 12 h 30

A By, le 12 janvier 2013

Le président de séance

Jean-François DUGOURD